

COMMUNE de LA PORTE DU DER

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 21 MARS 2019

Effectif légal : 29
Nombre de présents : 22

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de votants : 23

L'an deux mil dix-neuf, le vingt et un mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis sous la Présidence de **Monsieur Jean-Jacques BAYER**, Maire, en session ordinaire, salle des fêtes de Robert-Magny, en vertu de la convocation adressée le 14 mars 2019, affichée à la porte de la Mairie et mentionnée au registre.

PRESENTS :

BAYER Jean-Jacques, BEURNAUX Jean-Pierre, CESARION Sylvie, CHABROLLE Yannick, CHAUVET Bruno, COUVREUX Patrick, DAUTEL Jacky, DELFOSSE Catherine, GOUGET Hubert, JUILLY Séverine, LEBOEUF Francis, LEDUC Anne, MION Christophe, NOLET Hubert, ORMANCEY Claudine, OTTENWAEELDER Allain, PAGNI André, THIRIOT Ludovic, TRAVAILLOT Valérie, VAILLANT Francis, VAN-HOORNE Jean-François, VERDUN Michèle

ABSENT REPRÉSENTÉ :

HUMBERT Jacques représenté par DAUTEL Jacky

ABSENT EXCUSÉ :

PERRIN Arnaud

ABSENTES :

HENNEQUIN Aurore, LAFARGE Sandrine, NEANT Sandrine

Jacky DAUTEL est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 28 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2019/03-14 - Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2019

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux des taxes directes locales pour l'année 2019 comme suit, identiques à ceux de 2018 :

| | |
|------------------------------------|---------|
| - la taxe d'habitation | 12.50 % |
| - la taxe foncière sur le bâti | 22.63 % |
| - la taxe foncière sur le non bâti | 33.96 % |

Délibération 2019/03-15 - Compte de gestion 2018 du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2018 du budget principal de la Commune de La Porte du Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019/03-16 - Compte administratif 2018 du budget principal

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget principal 2018 de la commune de La Porte du Der au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|-----------------|---------------------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 1 844 848.37 |
| | Recettes | <u>3 506 079.08</u> |
| | Excédent | 1 661 230.71 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 1 603 638.43 |
| | Recettes | <u>898 474.17</u> |
| | Déficit | 705 164.26 |

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget principal, tel que présenté.

Délibération 2019/03-17 - Affectation du résultat du budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (1 661 230.71 €) comme suit :

- Couverture de besoin de financement
1068 (Recettes d'investissement) 705 164.26 €
- Excédent de fonctionnement reporté
Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) 956 066.45 €

Délibération 2019/03-18 - Budget primitif 2019 budget principal

Le Maire présente les prévisions du budget principal 2019 de la commune au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|----------|-----------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 3 378 831 |
| | Recettes | 3 378 831 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 5 437 813 |
| | Recettes | 5 437 813 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget principal, tel que présenté.

Délibération 2019/03-19 - Compte de gestion 2018 du budget eau Robert-Magny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2018 du budget eau Robert-Magny n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019/03-20 - Compte administratif 2018 du budget eau Robert-Magny

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget eau Robert-Magny 2018 au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|-----------------|-------------------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 83 167.23 |
| | Recettes | <u>136 899.34</u> |
| | Excédent | 53 732.11 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 30 546.93 |
| | Recettes | <u>27 757.69</u> |
| | Déficit | 2 789.24 |

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget eau Robert-Magny, tel que présenté.

Délibération 2019/03-21 - Affectation du résultat du budget eau Robert-Magny

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement (53 732.11 €) comme suit :

- Couverture de besoin de financement
1068 (Recettes d'investissement) 2 789.24 €
- Excédent de fonctionnement reporté
Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) 50 942.87 €

Délibération 2019/03-22 - Budget primitif 2019 eau Robert-Magny

Le Maire présente les prévisions du budget eau Robert-Magny de 2019 au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|----------|---------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 117 943 |
| | Recettes | 117 943 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 46 832 |
| | Recettes | 46 832 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget eau Robert-Magny, tel que présenté.

Délibération 2019/03-23 - Reversement de l'excédent de fonctionnement du budget annexe eau Robert-Magny au budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer dans le budget principal à la section de fonctionnement une partie du résultat du budget annexe eau Robert-Magny à hauteur de 50 000 euros

Délibération 2019/03-24 - Compte de gestion 2018 du budget eau Montier-en-Der

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2018 du budget eau Montier-en-Der n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019/03-25 - Compte administratif 2018 du budget eau Montier-en-Der

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget eau Montier-en-Der 2018 au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|-----------------|------------------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 26 310.53 |
| | Recettes | <u>53 436.89</u> |
| | Excédent | 27 126.36 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 12 141.49 |
| | Recettes | <u>60 383.27</u> |
| | Excédent | 48 241.78 |

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget eau Montier-en-Der, tel que présenté.

Délibération 2019/03-26 - Budget primitif 2019 eau Montier-en-Der

Le Maire présente les prévisions du budget eau Montier-en-Der de 2019 au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|----------|---------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 44 027 |
| | Recettes | 44 027 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 176 587 |
| | Recettes | 176 587 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du budget eau Montier-en-Der, tel que présenté.

Délibération 2019/03-27 - Compte de gestion 2018 du Lotissement de Champagne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion 2018 du budget lotissement de Champagne n'appelle aucune observation, ni réserve de sa part.

Délibération 2019/03-28 - Compte administratif 2018 du Lotissement de Champagne

Monsieur le Maire présente le résultat de clôture du budget lotissement de Champagne 2018 au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|-----------------|-------------------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 141 832.17 |
| | Recettes | <u>287 785.92</u> |
| | Excédent | 145 953.75 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 141 832.17 |
| | Recettes | <u>0.00</u> |
| | Déficit | 141 832.17 |

Monsieur le Maire sort de la salle et Monsieur GOUGET Hubert, désigné président de séance, fait procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2018 du budget lotissement de Champagne, tel que présenté.

Délibération 2019/03-29 - Affectation du résultat du budget Lotissement de Champagne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'année 2018 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté
Ligne 002 (Recettes de fonctionnement) 145 953.75 €
- Déficit d'investissement reporté
Ligne 001 (dépenses d'investissement) 141 832.17 €

Délibération 2019/03-30 - Budget primitif 2019 Lotissement de Champagne

Le Maire présente les prévisions du budget Lotissement de Champagne de 2019 au Conseil Municipal, comme suit :

| | | |
|------------------------------|----------|---------|
| <u>FONCTIONNEMENT</u> | Dépenses | 141 835 |
| | Recettes | 179 954 |
| <u>INVESTISSEMENT</u> | Dépenses | 141 833 |
| | Recettes | 141 833 |

La section de fonctionnement est en suréquilibre du fait que les travaux du lotissement ont été achevés en 2018 et qu'il ne reste qu'une seule vente de terrain à encaisser en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2019 du Lotissement de Champagne, tel que présenté.

Délibération 2019/03-31 - Fête de la musique 2019 – demande de subvention

Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par Monsieur le Président de la Société des Courses Hippiques qui sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 euros pour l'organisation de la fête de la musique qui se déroulera le 22 juin prochain à l'hippodrome en collaboration avec l'Harmonie Municipale de Montier-en-Der.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de verser une subvention à hauteur de 1 000 euros à la société des Courses Hippiques

Délibération 2019/03-32 - SDED 52 - demande d'adhésion du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'adhésion du PETR du Pays de Langres au SDED 52 et à la modification statutaire inhérente (mise à jour des annexes) et prend acte du transfert concomitant de l'éclairage public et des IRVE sur ses zones d'activité.

Délibération 2019/03-33 - Motion de soutien aux agents de l'Office National des Forêts

Le conseil Municipal de la commune de La Porte du Der soutient les personnels de l'Office National des Forêts de Haute-Marne, et s'oppose à la remise en question du régime forestier de l'établissement ONF, ainsi que des 1 500 suppressions de postes annoncées par la direction générale de l'ONF.

Il y a actuellement 12 postes vacants en Haute Marne, la commune de La Porte du Der s'oppose à leur suppression.

Il est impératif que l'état tienne ses engagements concernant le contrat d'objectif et de performances 2016-2020 signé avec les communes forestières, qui garantissait entre autre le maillage territorial.

Aussi, si en Juillet 2019, les postes vacants de Haute-Marne ne sont pas pourvus dans leur intégralité, nous nous engageons à boycotter les frais de garderie, en solidarité avec les communes qui connaissent des vacances de postes et celles qui connaîtront carrément des suppressions.

La commune de La Porte du Der alerte l'Etat sur la situation de l'ONF. Nous souhaitons que l'Etat réévalue la nécessité d'un service forestier d'Etat pouvant fonctionner indépendamment des recettes de bois afin de toujours agir dans l'intérêt de la collectivité.

Il nous paraît évident qu'il faille conserver un service forestier fort, afin de répondre au mieux aux exigences d'une politique cohérente du développement durable, de la protection des sols, et de la séquestration du carbone.

Il en va également de la survie de nos territoires ruraux, qui ont déjà payé un trop fort tribut suite aux diminutions drastiques des services publics en général. La filière bois, c'est 400 000 emplois sur nos territoires, c'est donc aussi l'avenir de nos villages, de nos écoles etc...

La forêt doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre département.

Délibération 2019/03-34 - Acquisition d'un immeuble 24, place de l'Hôtel de Ville à Montier-en-Der

Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal que Monsieur et Mme VIEZ Francis ont mis en vente leur immeuble composé d'un local commercial (boucherie) et d'un logement, situé à Montier-en-Der, 24, place de l'Hôtel de Ville, cadastré section AK n° 36 et n° 37, pour une surface totale de 985 m².

Dans le cadre d'un projet de reprise des locaux par Mr et Mme PETIT Hervé, qui souhaitent poursuivre l'activité « boucherie-traiteur », le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'acquérir cet ensemble immobilier au prix de 200 000 euros, à la condition qu'un contrat de crédit-bail soit signé avec les futurs acquéreurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'acquérir l'immeuble sis à Montier-en-Der, 24 place de l'Hôtel de Ville, au prix de 200 000 euros. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune.
- désigne Me GIRARD Martine, Notaire à La Porte du Der, pour représenter la Commune sur ce dossier
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2019/03-35 - Crédit-bail immeuble 24, place de l'Hôtel de Ville à Montier-en-Der

Suite à la précédente délibération n° 2019/03-36, le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de conclure un crédit-bail immobilier avec Mr et Mme PETIT Hervé pour l'immeuble composé d'un local commercial (boucherie) et d'un logement, situé à Montier-en-Der, 24, place de l'Hôtel de Ville, cadastré section AK n° 36 et n° 37, pour une surface totale de 985 m².

Mr et Mme PETIT Hervé souhaitent poursuivre l'activité « boucherie » dans ces locaux. Le crédit-bail leur permettra d'acquérir, à terme, l'immeuble dénommé ci-dessus.

Il est établi aux conditions particulières détaillées dans le crédit-bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet de mise en oeuvre d'un crédit-bail sur 15 ans en faveur de Mr et Mme PETIT Hervé, en vue d'une acquisition à terme.
- désigne Me GIRARD Martine, Notaire à la Porte du Der, pour représenter la commune sur ce dossier
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2019/03-36 - Acquisition d'une parcelle, impasse des Tureaux à Robert-Magny

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise est propriétaire d'une parcelle jouxtant la voirie désignée « impasse des Tureaux » à Robert-Magny, cadastrée section ZE n° 50 pour une superficie de 0 a 55 ca.

Par délibération n° 20-02-2019 en date du 7 février 2019, le conseil communautaire a autorisé la cession de cette parcelle, à l'euro symbolique à la commune de La Porte du Der, frais notariés et de publicité foncière étant à la charge de la communauté d'Agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'acquisition de la parcelle ci-dessus, à l'euro symbolique, frais notariés et de publicité foncière étant à la charge de la Communauté d'Agglomération, par la commune de La Porte du Der
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer les actes et toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-37 - Orange – renouvellement du bail « équipements techniques » lieu-dit la Côte Bardin à Montier-en-Der

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le renouvellement du bail avec la société Orange. Le bail sera annexé à la présente délibération.

Délibération 2019/03-38 - Convention de mise à disposition de locaux pour l'Ecole de Musique du Pays du Der et la Médiathèque Judith Magre à Montier-en-Der

Le Maire rappelle la délibération n° 2018/07-61 en date du 5 juillet 2018 l'autorisant à contractualiser avec la Communauté d'Agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise pour l'occupation de locaux de la halle au blé par l'Ecole de Musique du Pays du Der et la Médiathèque Judith Magre.

Il y a lieu de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération, qui définit les modalités d'occupation de locaux de la halle au blé par l'Ecole de Musique du Pays du Der et par la Médiathèque Judith Magre et qui fixent la répartition des charges entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer la convention de mise à disposition des locaux de la halle au blé avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-39 - Convention d'entretien de la zone artisanale du Pâtis à Montier-en-Der

Le Maire rappelle la délibération n° 2018/07-61 en date du 5 juillet 2018 l'autorisant à contractualiser avec la Communauté d'Agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise pour l'entretien de la zone artisanale du Pâtis à Montier-en-Der.

Il y a lieu de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération, qui définit la réalisation de prestations d'entretien de la zone artisanale du Pâtis à Montier-en-Der ainsi que la répartition des charges entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer la convention d'entretien de la zone artisanale du Pâtis à Montier-en-Der avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-40 - Convention d'entretien des abords de la Maison des Officiers à Montier-en-Der

Le Maire rappelle la délibération n° 2018/07-61 en date du 5 juillet 2018 l'autorisant à contractualiser avec la Communauté d'Agglomération de Saint Dizier, Der et Blaise pour l'entretien de la Maison des Officiers à Montier-en-Der.

Il y a lieu de l'autoriser à signer la convention annexée à la présente délibération, qui définit la réalisation de prestations d'entretien aux abords de la Maison des Officiers ainsi que la répartition des charges entre la commune et la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer la convention d'entretien des abords de la Maison des Officiers à Montier-en-Der avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-41 - Sinistre Côte Bardin à Montier-en-Der

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de prendre en charge le sinistre du 24 juin 2017, de 1 258,74 euros, pour lequel la responsabilité de la commune a été engagé.

Délibération 2019/03-42 - Etude pour la création d'un terrain de football synthétique

A la demande du Président de l'Union Sportive Dervoise, le Maire propose à l'Assemblée une étude de faisabilité concernant la création d'un terrain de football synthétique au Stade Raymond Oudin à Montier-en-Der. Le coût d'un terrain synthétique est estimé entre 700 000 et 800 000 € HT. Le montant de l'étude de faisabilité est de 15 502.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 voix contre (Francis Vaillant et Yannick Chabrolle) :

- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à demander une étude de faisabilité pour la création d'un terrain de football synthétique au Stade Raymond Oudin de Montier-en-Der
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

Délibération 2019/03-43 - Travaux de voirie Montier-en-Der – marché de travaux

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu l'entreprise ci-dessous pour effectuer les travaux de voirie à Montier-en-Der.

- **EUROVIA** pour **241 832.10 € HT** (tranche ferme)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-44 - Aménagement de la Place Notre Dame et de la rue Roy – marché de travaux

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu les entreprises ci-dessous pour effectuer les travaux d'aménagement de la place Notre Dame et de la rue Roy à Montier-en-Der

- **LOT 1 : Voirie – signalisation routière – mobilier urbain – électricité – éclairage public**

EUROVIA pour 432 092.20 € HT (offre de base)

- **LOT 2 : Assainissement eaux pluviales**

TPFP pour 68 657.50 € HT

- **Lot 3 : eau potable**

TPFP pour 31 460.00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-45 - Aménagement du Pont de Poinot – marché de travaux

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu l'entreprise ci-dessous pour effectuer les travaux d'aménagement du Pont de Poinot.

- **BRISSOT Nicolas SARL** pour **52 985 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-46 - Haras Montier-en-Der : réfection des toitures – marché de travaux

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu l'entreprise ci-dessous pour effectuer les travaux de réfection des toitures du haras de Montier-en-Der.

- **Entreprise TRAMPE** pour **389 383.57 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-47 - Haras Montier-en-Der : construction d'un manège et d'une écurie – maîtrise d'oeuvre

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu le cabinet ci-dessous pour effectuer la maîtrise d'oeuvre de la construction d'un manège et d'une écurie au haras de Montier-en-Der.

- **Groupe ACANTHE Architecte** pour **53 200 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-48 - Haras Montier-en-Der - aménagement des écuries

Dans le cadre de l'accueil d'entreprises équestres chargées de la valorisation de jeunes chevaux, les écuries du haras doivent faire l'objet d'aménagements afin d'améliorer les conditions de bien-être des chevaux. Il est donc décidé de réaliser des travaux de rénovation du bâtiment et d'acheter des équipements adaptés aux chevaux de sport et à leur entretien.

Le Maire propose :

- **d'initier la phase d'aménagement des écuries du Haras de Montier-en-Der** pour un budget maximal de **102 106,84 € HT**
- **d'autoriser le Maire à solliciter** l'octroi d'une subvention au titre du programme LEADER 2014-2020 à hauteur du maximum autorisé par les fiches-actions du GAL Saint-Dizier, Der et Marne, soit 50 000 €, la contrepartie nationale à la Région Grand Est via le dispositif de contrepartie LEADER, soit 12 500 € et 19 184 € au GIP.
- **de s'engager** à compenser les financements publics qui n'auront pas été obtenus auprès des financeurs sollicités pour mener à bien le projet,
- **de donner** tous pouvoirs au Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition et donne tous pouvoirs au Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2019/03-49 - Maison Collin – dégrafage de la façade

Le Maire présente à l'Assemblée les travaux de dégrafage des enduits de la façade sur la maison Collin, propriété communale, située 21 place Notre Dame à Montier-en-Der.

- dégrafage des enduits sur façade 7 926.00 €
- maîtrise d'oeuvre 800.00 €

Coût des travaux 8 726.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise les travaux ci-dessus
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2019/03-50 - Curage intérieur d'un bâtiment 2, place de l'Hôtel de Ville à Montier-en-Der

Après analyses des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité, la Commission d'appel d'Offres a retenu l'entreprise ci-dessous pour effectuer les travaux de curage intérieur.

- **BRISSOT Nicolas SARL** pour **16 436.84 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- entérine le choix de la Commission d'Appel d'Offres comme indiqué ci-dessus
- autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-51 - Atelier municipal rue Thibault – reprise de toitures

Le Maire présente à l'Assemblée les travaux de reprise de toiture de l'atelier municipal situé rue Thibault à Montier-en-Der, estimé à 10 962.85 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise les travaux ci-dessus
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à solliciter auprès des organismes compétents des subventions aussi élevées que possible.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-52 - Voirie accès centre de secours de Montier-en-Der

Le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal les travaux de voirie concernant l'accès au centre de secours de Montier-en-Der, pour un coût total estimé à 35 562.50 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise les travaux ci-dessus.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à solliciter auprès des organismes compétents des subventions aussi élevées que possible.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-53 - Séjours pédagogiques du Collège Jean Renoir

Le Maire informe les membres du conseil municipal de la demande formulée par Mme DROUIN-PETTELAT, Principale du Collège Jean Renoir, en vue d'obtenir une subvention pour les élèves domiciliés sur la commune de La Porte du Der pour les séjours pédagogiques suivants :

- Séjour classe de neige pour les classes de 6^e (du 24 mars 2019 au 29 mars 2019)
(12 élèves de Montier-en-Der et 4 élèves de Robert-Magny)
- Séjour en Espagne pour les classes de 3^e (du 24 mars au 29 mars 2019)
(11 élèves de Montier-en-Der et 3 élèves de Robert-Magny)
- Séjour en Allemagne pour les classes de 4^e et 3^e (du 25 mars 2019 au 1^{er} avril 2019)

(7 élèves de Montier-en-Der et 2 élèves de Robert-Magny)

- Séjour en Angleterre pour les classes de 4^e (du 6 mai 2019 au 11 mai 2019)
(15 élèves de Montier-en-Der et 5 élèves de Robert-Magny)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accorder une participation à hauteur de 50 € par élève domicilié sur la Commune de La Porte du Der.
- de verser directement la subvention aux parents ou représentant légal. Ceux-ci devront fournir les pièces ci-dessous :
 - accord pour recevoir l'aide
 - relevé d'identité bancaire

Le Collège Jean Renoir fournira, à l'issue de chaque voyage, une attestation de présence des élèves ayant participé aux séjours.

Délibération 2019/03-54 - Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^e classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mai 2019.
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Délibération 2019/03-55 - Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Considérant la création de la commune nouvelle de La Porte du Der au 1^{er} janvier 2016,
Considérant le transfert d'ERP (COSEC et Pôle socioculturel) de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise à la commune de La Porte du Der au 1^{er} janvier 2017,
Considérant la demande de diagnostic des bâtiments communaux faite auprès du Cabinet Martin de Joinville en 2018 mais qui, faute de temps, n'a pu y donner suite.
Considérant la nouvelle demande de diagnostic d'accessibilité auprès de FP Géomètre Expert

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-délégué, à déposer une demande d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la commune de La Porte du Der
- donne mission à FP Géomètre Expert pour le suivi et la réalisation de la mise en accessibilité des ERP communaux
- autorise le Maire, ou pour le Maire, l'Adjoint-Délégué, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.